



# Votre lettre syndicale

## France Télécom SA

Édition Nationale

janvier 2006

“ **EDITO** Nos meilleurs vœux pour une année qui s'annonce décoiffante, au moins sur le plan syndical !

L'info région vous explique le pourquoi des élections partielles anticipées. **Le fait du mois** dénonce la pernicieuse politique salariale de la direction. Quant à l'intégration de Transpac, elle ne se passe pas aussi bien qu'on voudrait le croire ! les irrégularités de la direction entraînent une succession de dérives, y compris éventuellement judiciaires avec leur coût moral et humain.

**Un modèle qu'on ne saurait reproduire pour les futures intégrations de filiales !**

## Le fait du mois :

### La Négociation Annuelle Obligatoire

**Obligatoire, c'est le Code du Travail qui le stipule ! Mais si l'employeur est effectivement tenu de négocier, il n'a pas pour autant obligation de résultat !**

Ainsi, en 2005 les propositions de la direction ont été si « alléchantes » que pour la première fois, aucune organisation syndicale n'a accepté de signer le texte proposé. Ce qui aboutit à un constat de désaccord, et à la décision unilatérale de l'entreprise. **Désaccord justifié !** En région parisienne, où l'on peut estimer que l'immobilier pèse pour 0,7% dans l'inflation, l'application de la politique salariale décidée unilatéralement par la direction aboutit à des pertes sèches de pouvoir d'achat en 2005 pour 50% du personnel de FT SA et 40% des cadres. **Et 2006 s'annonce sous des auspices aussi peu engageants !**

**Possible grande nouveauté cette année, la négociation comportera peut-être un volet concernant les cadres fonctionnaires. L'entreprise n'y est pas obligée, mais vis-à-vis des règles régissant les fonctionnaires, rien ne lui interdit non plus de le faire.**

**Les autres OS semblent plutôt favorables** à l'intégration de ce volet dans la négociation, tant la mécanique du Salaire Global de Base (SGB), qui permet de compenser une augmentation indiciaire par une diminution du Complément France Télécom (CFT), est critiquable et critiquée par tous !

**Il ne faut cependant pas se leurrer sur cette proposition !** Lors d'une table ronde sur les rémunérations, la Direction a démontré que sur une période longue (5 ou 6 ans), les augmentations des fonctionnaires avaient été plus fortes que celles des salariés de droit privé. **Le risque est donc grand d'arriver à un nivellement par le bas pour les deux populations.**

**A la CFE-CGC, nous serons très vigilants sur un tel amalgame, auquel nous sommes résolument opposés, en raison des structures fondamentalement différentes des rémunérations des salariés et des fonctionnaires. Nous exigerons, si la Direction confirme cette volonté, que la négociation aboutisse à deux propositions et deux textes complètement séparés.**

## INFO Groupe

**Le 12 janvier, l'action a chuté de 8%, passant sous la barre des 20€.** La raison ? la révision à la baisse de la croissance du CA prévue pour l'année 2006 à seulement 2%. C'est l'illustration de **l'échec de la politique de la direction :** Des réorganisations successives qui n'ont ni supprimé les baronnies, ni amélioré le fonctionnement de l'entreprise ; **Une stratégie qui, fondée sur la seule satisfaction des marchés financiers** au détriment des personnels, ne peut qu'échouer !

## INFO Régions

**AUX URNES ! ELECTIONS PARTIELLES ANTICIPEES** pour plusieurs milliers de personnes.

Suite à l'engagement de réorganisation, rendue nécessaire par le dossier **ERC** (Évolution de la Relation Clients), une commission de négociation, chargée de définir les conditions du maintien des mandats des Délégués du Personnel et des Délégués Syndicaux a été constituée.

**Après 8 réunions** de négociation, aucun accord n'a pu être trouvé. Aujourd'hui, **la négociation est close.**

**13 nouveaux établissements distincts, soit 5 Unités Assistance Technique et 8 Centres Clients Orange et Renseignements, sont concernés.**

Conformément à l'accord IRP, des élections de Délégués du Personnel doivent donc y avoir lieu **sans tarder.** Par ailleurs, les organisations syndicales représentatives, dont la CFE-CGC, pourront chacune y désigner un Délégué Syndical

**La CFE-CGC, forte de ses derniers succès, lance un appel à tous ceux qui voudraient s'engager avec elle** pour représenter et défendre les intérêts du personnel et de l'entreprise.

Questions et candidatures à adresser à [regis.garreau@francetelecom.com](mailto:regis.garreau@francetelecom.com)

## Agenda social FT 1<sup>er</sup> semestre 2006 :

### PERCO: Plan d'Épargne Retraite Collective

C'est un produit d'épargne par capitalisation basé sur le VOLONTARIAT, qui permet, sauf cas de déblocage anticipé (acquisition de la résidence principale – amélioration de la résidence principale ...), la sortie en rente viagère au moment de la retraite. Une sortie en capital est également envisageable.

L'alimentation du PERCO peut se faire par l'intéressement, la participation, les versements volontaires, l'abondement, le CET.

**L'abondement de l'employeur est défiscalisé** dans la limite de 300 % des versements, plafonné à 4 600 €/ an et soumis à la CSG et à la CRDS (8 %) C'est ce que recommande le Code du Travail, mais l'abondement qui sera effectivement retenu à FT, est en cours de négociation

**La CFE-CGC dénonce les contraintes excessives du calendrier** que veut imposer la direction, qui souhaite une signature en **février 2006** malgré des éléments de négociation fort complexes.

**La CFE-CGC réaffirme sa demande de disposer du cahier des charges dans son ensemble** (on voudrait nous cacher la vérité sur cet appel d'offre que l'on ne procéderait pas autrement). Elle insiste sur la nécessité de **s'inscrire dans un processus d'offres labellisées CIES (fonds solidaires) et d'obtenir des garanties sur la gestion des fonds.**

La CFE-CGC rappelle aussi que dans sa volonté de précipiter les négociations (pour donner aux personnels le choix de verser leur participation sur ce compte), la direction a oublié qu'avant de mettre en oeuvre le PERCO elle devra recueillir l'ensemble des AVIS après consultation des CE et CCE des différentes entreprises du Groupe FT.

#### CALENDRIER :

**Appel d'offres** envoyé le 9 janvier ; réponse attendue pour le 18/01 ; signature prévue pour début février

**Négociation** : Une à deux réunions par semaine sont prévues.

**Aboutissement attendu** : fin février

**Notre confédération est très réservée sur cet accord, compte tenu des risques (inflation à deux chiffres, effondrement boursier...) inhérents à ce genre de placement à très long terme.**

**A FT, La CFE-CGC souhaite un abondement maximum et le contrôle le plus vigilant de la gestion des fonds**

### G P E C (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences) Groupe FT

**L'accord 2003-2005 est prolongé jusqu'à fin mars 2006. Les négociations pour le nouvel accord triennal 2006 à 2008 porteront sur les nombreux thèmes suivants :**

**La mobilité sous toutes ses formes :** intra groupe, interne à l'initiative de l'entreprise, collective à l'initiative de l'employeur, individuelle à l'initiative de l'entreprise, vers les fonctions publiques, l'essaimage, le projet personnel accompagné, la mobilité pour projet externe ...

**Le reclassement :** Les principes de mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) dans les filiales du groupe, le reclassement interne, les cas particuliers du reclassement des fonctionnaires détachés dans une filiale...

**La formation et le soutien à l'évolution des compétences et des qualifications**

**Le travail à distance sous ses différentes formes :** Le travail alterné entreprise-domicile, les téléactivités le travail nomade...

**le temps partiel de fin de carrière :** passage à mi-temps organisé sur les deux ans qui précèdent le départ définitif à la retraite.

**Au bout de la dixième réunion, le sujet " temps partiel fin de carrière " est retiré par la Direction !**

**rappel de la position de la direction sur ce sujet :** proposer un temps partiel de 50% d'activité à 2 ans de la retraite, payé à 70% et une part variable de 70% des 70% du Salaire global garanti.

**La CFE-CGC signataire de l'accord Congés Fin de Carrières (CFC) a refusé cette proposition de la Direction.**

Pour la CFE-CGC, il n'est pas question d'accepter les propositions concernant l'accompagnement des fins de carrière ; Il est indécent de proposer aux personnels du groupe de vivre avec **la moitié de leurs revenus !** Vous avez bien lu la moitié, car si l'on ajoute à la perte de 30% de revenus, la perte d'une partie de l'intéressement et de la participation, éventuellement la perte d'une partie de la part variable (70% de 70% du SGB), des bonus, des primes, **on arrive effectivement à un demi-solde !**

**La Direction a donc accepté de renégocier la « fin de carrière » dans le 1er semestre 2006 sous la pression de la CFE-CGC qui a réussi à le faire notifier dans le projet d'accord GPEC, afin qu'il y ait un engagement formalisé par écrit qui lie les différentes parties en présence.**

## ASC : un accord en vue



**46,37%, c'est la part des activités mutualisées des Activités Sociales et Culturelles, qui sera directement gérée par le CCE.**

**Notre organisation syndicale estime que ce quota reste trop élevé** mais bien plus réaliste que les 80% autrefois exigés par la quasi-majorité des OS.

**Nous avons également fortement insisté sur une réforme profonde** de la politique de Quotient familial actuellement menée, qui aboutit à une quasi exclusion des cadres, des célibataires et des jeunes embauchés de tout accès aux activités sociales et culturelles subventionnées par les CE et CCE.

**L'engagement a été pris pour une refonte, nous jugerons sur pièces.**

**Pour l'ensemble de ces éléments nous signerons, avec réserves, ce texte unitaire qui devra être ensuite paraphé entre le CCE et l'ensemble des CE.**

**La CFE CGC reste inquiète sur le retard collectivement pris par l'ensemble des IRP sur la réappropriation de la gestion des ASC par leurs propriétaires naturels, les personnels de France Télécom.**

**A l'heure actuelle, aucune activité mutualisable (vacances enfants, adultes, guichetterie, guichet sports, prestations d'action sociale) aujourd'hui gérée par l'administration de FTSA n'a été transférée vers les CE et le CCE !**

## Transpac : difficultés d'intégration

**L'intégration de Transpac dans SCE a été rendue d'autant plus difficile que la méthode arrêtée par la direction a été déséquilibrée !**

**Celle-ci a privilégié de longues négociations avec les OS de Transpac pendant près de deux années, sans accompagner à l'inverse la discussion avec les IRP de SCE.**

**Au résultat, un accord juridiquement fragile, une destabilisation du CE de SCE, des déceptions et des tensions entre les personnels, voire au sein même des organisations syndicales, à l'exception de la CFE CGC qui avait longuement préparé cette fusion / intégration.**

**La gestion du budget ASC est aujourd'hui au centre de polémiques.** Il ne serait en aucun cas acceptable qu'à partir du 1er janvier 2006, date officielle de la fusion, des offres ASC soient « réservées » à des personnels ex-Transpac ou SCE-initiale.

**Cette affaire doit servir de leçon à la direction** qui devra radicalement changer de méthodes pour les nouvelles intégrations qui peuvent survenir en 2006 : Equant, Orange entreprise...

**La CFE CGC réclame à nouveau une ouverture rapide des accords de substitution imposés par la Loi, et sera particulièrement exigeante en matière d'égalité de traitement de l'ensemble des personnels, cadres et non cadres, fonctionnaires ou salariés.**



## Info CCE : (par Sébastien Crozier, élu CCE)

CCE des 13, 14, 20 et 21 décembre derniers

### Sujets déjà présentés :

- la consultation sur « l'optimisation » (vers plus de centralisation, moins de management..) de la DISU s'est achevée par un vote négatif du CCE.
- la consultation sur le régime des astreintes. L'élu de la CFE-CGC, principal dénonciateur de cette abrogation manœuvrière, a rappelé que : **Les salariés de droit privé n'étant pas reconnus comme agents (cf. décret d'octobre 2005 sur les médailles des Postes et Télécommunication), et l'Etat Français n'ayant jamais été un employeur au sens du Code du Travail**, Il s'agissait en fait de la **dénonciation d'un usage** obéissant à d'autres règles, plus lourdes pour l'entreprise, avec obligation de négociations véritables (au lieu des pantalonades auxquelles nous avons assisté jusqu'à présent). **Le refus de la direction de répondre a généré une très forte tension et une interruption de séance.** Tous les élus ont quitté la salle refusant de se prononcer sur le sujet. L' élu CFE-CGC a demandé au CCE de prendre les mesures nécessaires pour poursuivre l'entreprise en justice.

**Attention cependant ! Pour les fonctionnaires, l'entreprise est fondée à changer unilatéralement le régime des astreintes. Pour les salariés de droit privé, le Code du Travail et la CCNT autorisent la mise en place de régime d'astreintes dans des conditions où la jurisprudence n'est pas forcément très claire... Les personnels ont donc intérêt à faire preuve de prudence en attendant que nous ayons des éléments juridiques quant à leur droit de refuser.**

- **AE Caraïbes** : déjà 18 heures passées sur un sujet qui concerne une soixantaine de personnes ! La Commission DOM / AE Caraïbes, demandée par la CFE-CGC dès la 1ère réunion, est enfin créée. **Jean-Louis Bombe, DS de Guadeloupe, nous y représente.**
- **La proposition de Part Variable Vendeur AE (VSF) dont les paramètres ont clairement été calés sur les exigences des marchés financier** a été votée « contre » à l'unanimité.
- **Politique Handicapés** : Encore trop de retard chez FT qui déploie peu d'efforts d'intégration et emploie moins de 6% de handicapés !
- **Plan de formation** : La direction affiche sa volonté de former son personnel, identifie des filières et des expertises, c'est bien ! Mais il faudra du temps et beaucoup de patience pour mettre en œuvre une politique de formation à la hauteur des ambitions, tant le retard et le passif sont grands en la matière !

### Nouveaux sujets :

- **Présentation de la politique R&D de FT SA** et rapport de la Commission. Un bilan 2005 difficile à analyser faute d'historique. Mais on constate de moins en moins de recherche fondamentale au profit d'une logique de résultats à court terme. D'où une pression accrue sur le personnel.
- **Examen des comptes par le Cabinet d'expertise Sécafi** : **Globalement notre entreprise est « drivée » par une logique financière et non plus industrielle. L'endettement reste élevé, mais la CAF s'améliore et les investissements se poursuivent. De nombreux secteurs clefs de notre activité dont le fixe, sont en décroissance. Enfin, l'activité entreprises enregistre une baisse record de moins 7%**

- **Cession de FT MSC à l'APAX** : Il est proposé une mise en disponibilité aux fonctionnaires, et vaguement promis aux salariés de droit privé de possibles mobilités (pendant deux ans, autant dire rien !) vers FT SA. **La CFE-CGC dénonce cette vente à la découpe et le sacrifice du personnel.**

**L'année s'est achevée sur une triste nouvelle : Gilbert Derval élu SUD du CCE est décédé brutalement le 29 décembre.** Il était le brillant Président de la Commission R&D. **Les élus du CCE lui rendront un dernier hommage au CCE du mois de janvier.**

#### Ligne S.O.S. SALARIES

Devant la multiplication des problèmes, La CFE-CGC a ouvert une assistance téléphonique accessible 24h/24 et 7j/7 pour connaître vos droits ou demander de l'aide:

 **0 825 057 241**

0,15 € TTC / MN

## Etrali et Sofrecom : Très beaux résultats CFE-CGC aux élections CE et DP de novembre 2005 !

**En ce qui concerne Etrali**, sur les 8 élus du CE, la CFE-CGC obtient 5 sièges, dont un siège en non cadre, et par voie de conséquence, le poste de secrétaire. Sur 10 élus DP, la CFE-CGC obtient 6 élus.

**Chez Sofrecom**, au CE, tous collèges confondus, la CFE-CGC obtient avec 46% voix, 3 des 4 élus titulaires, dont le poste de secrétaire, et 2 suppléants. Quant aux élections DP, la CFE-CGC obtient près de 50% des voix.

Cette lettre est éditée par la section  
CFE-CGC de France Télécom SA.

Responsable de la publication :

Jean Pierre Forbé

Coordination éditoriale :

Frédérique Limido. Tel : 01 56 66 74 59

Pour recevoir cette lettre par voie  
électronique, écrivez à :

Frederique.limido@francetelecom.com

Comité éditorial :

Pierre Morville, Régis Garreau, Sébastien Crozier,  
Patrice Seurin, Jean-Luc Bertrand...